

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 09378

Numéro SIREN : 508 354 453

Nom ou dénomination : 10 MEDIAS

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2018 sous le numéro de dépôt 15297

10 MEDIAS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 250 000 euros

Siège social : 15 Rue Rivay

92300 LEVALLOIS-PERRET

508 354 453 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

et le Quinze Novembre 2017,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président,

Monsieur Michel MOULIN préside la séance en sa qualité de président de la société.

Le président constate que les actionnaires présents possèdent la majorité requise.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président,

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du président, décide de transférer, à compter du 1^{er} décembre 2017 le siège social de la société :

- du 15 Rue Rivay 92300 LEVALLOIS-PERRET,
- au 123 rue Jules Guesde 92 300 LEVALLOIS-PERRET.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - Siège social"

Le siège social est fixé au 123 rue Jules Guesde 92 300 LEVALLOIS-PERRET.

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.

Le président.

*A. B. J. J.
Confiance*